

CAHIER DES CHARGES GRAPHISME

CRÉATION D'UNE IDENTITÉ VISUELLE POUR LE FESTIVAL DE MUSIQUE DE LA VILLE DE
VÉNISSIEUX

DOCUMENT DE CONSULTATION UNIQUE
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **MERCREDI 18 NOVEMBRE**

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES : PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la création de l'identité visuelle de l'édition 2027 du festival de musique gratuit organisé par la Ville de Vénissieux. Cette offre pourra être reconductible pour les éditions 2028 et 2029.

ARTICLE 2 : CONTEXTE

La Ville de Vénissieux, organise chaque année depuis presque trente ans, un festival de musique gratuit. Anciennement nommée « les Fêtes Escales », cette manifestation était un événement en plein-air dans le parc Louis-Dupic ou au Stade Laurent-Gérin (précisions à venir). Populaire, conviviale, inclusive et festive, la population de Vénissieux dans toute sa diversité est invitée à participer à ce temps fort organisé par la Ville.

Le festival se déroulera probablement les 9 et 10 juillet 2027 et le nom n'est pas encore défini.

La programmation est essentiellement musicale avec des esthétiques Hip-Hop et musiques du monde. Les artistes sont d'envergure nationale, voire parfois internationale. Ce festival donne également une belle visibilité aux artistes régionaux émergents.

Exemple de programmation de ces trois dernières éditions :

2026 : Lujipeka, Rokia Traoré, Asfar Shamsi, Vieux Farka Touré, Malaka, Leonem, Barkanan, Le bal de Pat Kalla, Barkanan et Kompa Doudou Chéri

2025 : Flavia Coelho, Carbonne, Gnawa Diffusion, Féfé, Daymen, An'Pagay, Bestioles Blues Bazar, Ablabôye et Commandant Coustou

2024 : Georgio, Orchestre National de Barbès, Da Break, Les mamans du Congo & Rrobin, Pixvae, Cyrious, Mélotronic, Archéophone et Reno Bistan

ARTICLE 3 : PRESTATIONS

Il est attendu du prestataire choisi une nouvelle identité visuelle déclinable sur l'ensemble des outils print et web listés ci-après (liste non exhaustive), afin de garantir l'homogénéité des supports.

Pour chaque édition, le candidat retenu devra fournir deux pistes d'identité visuelle très distinctes en lien avec la programmation proposée et les valeurs du festival. La version retenue sera déclinée sur différents supports.

L'offre étant reconductible sur 2028 et 2029, il sera attendu chaque année deux nouvelles pistes graphiques distinctes mais à même de créer une cohérence entre les trois éditions.

Succédant aux Fêtes Escales dont le nom était bien ancré et connu au niveau local et régional, ce nouvel évènement devra disposer d'une identité visuelle forte, permettant une identification aisée, immédiate, claire et sans ambiguïté du festival de la part du public. Sa nature, son caractère évènementiel et son univers devront être perceptibles dès le premier regard.

Cette identité visuelle devra comporter pour l'ensemble des supports des préconisations en matière typographique (titre, sous-titre, texte), de mise en page des documents, de formats, d'emplacement des différents logos et de papier d'impression.

Les formats à livrer pour chaque édition sont les suivants :

- Affiche web sans programmation
- Affiche 40x60 cm avec programmation
- Affiche 70x100 cm avec programmation
- 8m2 (320x240 cm) et 2m2 (118,5 x 175 cm)
- Flyer du festival (à titre indicatif, le format des dernières éditions étaient un format A6 fermé, 4 pages)
- Éléments graphiques, fichiers sources et éléments de l'affiche pour déclinaison en interne par la communication du festival

Liste non exhaustive des supports déclinés en interne :

- Encart presse print et web
- Bandeaux et formats web
- Covering transports publics

- Posts réseaux sociaux

Mentions obligatoires

- Nom du festival : en cours de définition
- Lieu : Stade Laurent-Gérin ou Parc Louis-Dupic à Vénissieux
- Mention : Gratuit
- Dates du festival : Vendredi 9 et samedi 10 juillet 2027
- Programmation du festival : en cours de définition

Par ailleurs, le visuel doit intégrer pour le print la charte graphique de la Ville de Vénissieux et son logo dans un bandeau en bas de l'affiche ainsi que le logos des partenaires. Le prestataire devra prévoir la possibilité d'adapter et de mettre à jour les éléments graphiques institutionnels intégrés aux supports (charte graphique, logo) en cas d'évolution d'identité visuelle de la Ville de Vénissieux ou de partenaires survenant au cours de la durée du marché.

La création est libre mais doit correspondre aux valeurs du festival : une programmation gratuite qui défend la diversité, un public multiculturel et multi générationnel, un festival au rayonnement local et métropolitain fort, la promotion des musiques du monde et des cultures urbaines, un temps de partage et de convivialité pour les Vénissiens.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES RÉSULTATS

Par dérogation à l'article B25 du CCAG-PI, le prix de la cession des droits de représentation, des droits de reproduction ainsi que du droit de modification ou d'adaptation est compris dans les prix renseignés par le titulaire dans la DPGF.

L'option choisie pour l'application de l'article 25 du CCAG-PI est l'option B, pour :

- à l'international
- une durée de 7 ans
- tous modes d'exploitation.

ARTICLE 5 : MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Les prestations seront rémunérées selon les conditions fixées par les règles de la comptabilité publiques :

- par mandatement administratif
- dans le délai de 30 jours

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES À UN TOUR

Les offres des candidats comprendront :

- Un mémoire technique avec une présentation du candidat, un curriculum vitae, la méthodologie proposée, des références et book de précédentes réalisations graphiques en lien avec le spectacle vivant et de moins de 5 ans.
- Une offre financière détaillée correspondant aux attentes de création de supports et au calendrier de l'offre présente
- Les documents administratifs demandés joints en annexe

Candidats éligibles

- Graphistes indépendants ou constitués en groupement
- Agence de graphisme et/ou communication

Ce marché est réservé aux professionnels, justifiant d'une expérience concrète de plus de trois ans.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères suivants : le prix pondéré à 20 % et la valeur technique pondérée à 80 %.

Le critère «prix » sera apprécié en fonction du montant TTC du montant total exposé page suivante. La notation de ce critère obéira au mode de calcul suivant : L'offre la moins-disante obtient la note maximale de 20/20.

Les autres offres sont notées par application de la formule suivante :

Note brute = (offre la moins-disant/offre considérée) x 20

L'offre la moins-disante étant l'offre la plus basse, hors offre irrégulière, inappropriée ou inacceptable et hors offre confirmée anormalement basse.

La valeur technique de l'offre sera appréciée dans le mémoire technique selon :

- nombre d'aller-retour entre la première proposition et la version finalisée /30
- délais d'exécution à partir de chaque retour de la Ville /20
- valeur esthétique appréciée au vue des échantillons fournis dans le mémoire technique /30

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES À DEUX TOURS

En cas d'égalité entre deux candidats, un second tour sera organisé. Il sera alors demandé les deux propositions distinctes d'affiches. Le candidat non retenu sera rémunéré 300 €.

ARTICLE 8 : BUDGET

L'estimation de ce marché est comprise dans la fourchette suivante :

Minimum : 3000 € HT

Maximum : 4000 € HT

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le marché est passé à prix ferme

Les prix figurent sur la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales et autres charges frappant la prestation.

ARTICLE 9 : CALENDRIER

- Mercredi 18 novembre 2026 : réception des offres
- Vendredi 4 décembre 2026 : rencontre avec le/la graphiste retenu(e)
- Janvier 2027 : choix du visuel 2027
- Février 2027 : livraison du visuel et éléments graphiques finalisés
- Mars 2027 : mise en page du flyer

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises par voie dématérialisée avant la date et l'heure indiquées en page de garde à l'adresse suivante : ltourmen@ville-venissieux.fr

Il est possible de transmettre une copie de sauvegarde en parallèle à l'adresse suivante : npierron@ville-venissieux.fr

DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE			
1/ IDENTITÉ FESTIVAL	CARACTÉRISTIQUES	FICHIER FOURNI	PRIX HT
Création graphique de l'identité visuelle du festival		Semaine 2	
2/ DÉCLINAISON AFFICHE	CARACTÉRISTIQUES	FICHIER FOURNI	PRIX HT
Mise en page sans prog.	Format 40 x 60 cm et 70x100 cm	Semaine 7	
Mise en page avec prog.	Format 40 x 60 cm et 70x100 cm	Semaine 8	
Mise en page	Format 118,5 x 175 cm et 320 x 240 cm	Semaine 9	
3/ FLYER	CARACTÉRISTIQUES	FICHIER FOURNI	PRIX HT
Mise en page	Programmes format ouvert 29,7 x 15 cm 2 plis roulés	Semaine 10	
	TOTAL HT :		€ HT
	TVA :		
	TOTAL TTC :		€ TTC